

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 avril 2014

OBJET

**CONVENTION D'UTILISATION MODIFIÉE DE LA  
« MAISON DE L'AMITIÉ »**

N° 2014-04-14  
NOMENCLATURE : 3.6

**L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril à dix neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le onze avril 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents** : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusé** :

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION

Frédéric CHAPEAU est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....28  
ayant un pouvoir.....1  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Par délibération n° 2013-12-21 en date 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a adopté une convention réglant les conditions d'utilisation de la salle communale, alors réservée aux particuliers, associations, organismes de Treillières et au personnel communal.

Cette salle dénommée « Maison de l'Amitié » par la délibération n° 2014-02-16 du 24 février 2014, étant principalement destinée aux administrés Treilliérains et au personnel communal, il convient donc d'adopter une convention d'utilisation modificative telle qu'annexée.

Il est à noter qu'à titre dérogatoire seule l'Amicale des retraités, pour ses réunions hebdomadaires, est autorisée à l'utiliser. Une convention particulière réglera les conditions d'utilisation pour cette association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 voix pour et 6 voix contre:**

- **ADOpte la convention d'utilisation modifiée de la « Maison de l'Amitié »**

Pour extrait conforme,  
Le 25 avril 2014

Le Maire,  
Alain ROYER



Publié le : 25.04.2014

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140422-2014-04-14-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2014  
Date de réception préfecture : 25/04/2014